

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 533

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 21 BIS B

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et de faire aussitôt connaître au maire, qui en informe l'autorité compétente de l'État en matière d'éducation, l'école ou l'établissement qu'elles auront choisi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le dispositif établi.